



Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Montant de la subvention :

N° de tiers :

N° du bon de commande : 19/P5700/00

Observations :

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE
à compter du 1^{er} octobre 2019**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone(s) :

Adresse email (obligatoire) :

CRITERES D'ATTRIBUTION

- ↳ Habiter la Communauté urbaine d'Arras
- ↳ Une participation par foyer par période de 10 ans
- ↳ Matériel conforme aux normes en vigueur¹
- ↳ Matériel acheté chez un commerçant de la Communauté urbaine d'Arras (les commandes passées auprès d'une enseigne non implantée sur le territoire et livrées sur le territoire ne sont pas éligibles)

PIECES A FOURNIR (scannées ou photocopiées, les photographies de pièces ne sont pas acceptées)

- Ce formulaire de demande, daté et signé
- Facture avec mention acquittée, aux nom et adresse du demandeur
- Fiche technique du vélo attestant du respect des normes en vigueur
- Pièce d'identité en cours de validité (15 ans pour les cartes d'identité, en recto verso)
- Attestation de domicile de moins de 6 mois : quittance de loyer, facture d'eau, gaz, électricité, internet, téléphone fixe, ... (un échéancier n'est pas une facture). A défaut, dernier avis d'imposition pour la taxe d'habitation
- Relevé d'identité bancaire avec IBAN

¹ Législation française et européenne (NF EN 15194) :

- L'assistance électrique du vélo ne fonctionne que si l'utilisateur pédale,
- Le moteur du vélo se déconnecte dès que le vélo électrique atteint 25 km/h,
- La puissance nominale du moteur du vélo ne doit pas dépasser les 250 watts.

Il s'agit donc bien d'une ASSISTANCE au pédalage du vélo et non d'une PROPULSION comme c'est le cas pour les cyclomoteurs.

DEMARCHE A SUIVRE

- 1) Retirer un dossier de demande de subvention à la Communauté urbaine d'Arras
La Citadelle, 146 allée du Bastion de la Reine
CS 10345, 62 026 ARRAS Cedex
ou grandarrasentete@cu-arras.org
ou www.cu-arras.fr/a-votre-service/mobilite/
- 2) Effectuer l'achat chez un commerçant du territoire de la Communauté urbaine d'Arras
- 3) Déposer le dossier COMPLET de demande de subvention à la Communauté urbaine d'Arras, La Citadelle, Boulevard du Général de Gaulle à Arras - ou l'envoyer par mail à grandarrasentete@cu-arras.org
Aides satisfaites dans l'ordre d'enregistrement des dossiers complets et dans la limite des crédits budgétaires de l'année
- 4) Versement de la participation financière par mandat du comptable public (*le délai de versement de la subvention est de 3 mois à compter de la date de dépôt du dossier complet*).
Participation de 30 % plafonnée à 300 € TTC par Vélo à Assistance Electrique

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU BENEFICIAIRE

Je soussigné(e) ,

Bénéficiaire de la subvention de la Communauté urbaine d'Arras pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, **m'engage sur l'honneur à :**

- Ne percevoir qu'une seule subvention par foyer et par période de 10 ans,
- Ne pas revendre ou donner le vélo à assistance électrique pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir restituer la participation financière allouée par la Communauté urbaine,
- Ne pas solliciter l'aide mise en place par le Gouvernement, celle-ci n'étant pas compatible avec l'aide versée par la Communauté urbaine d'Arras (Décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants),
- Répondre au questionnaire qui me sera transmis par la Communauté urbaine d'Arras pour évaluation du dispositif.

Atteste l'exactitude des informations transmises dans le dossier de subvention.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à , le

Signature du demandeur :

Pour toute demande de renseignements : Direction Climat air énergie
03 21 21 87 73 ou grandarrasentete@cu-arras.org